

Déclaration liminaire SNPAM CGT à la réunion DAM/OS du 19 juin 2019.

Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes,

Au vu de l'ordre du jour, les sujets évoqués sont primordiaux pour l'avenir des personnels, de leurs missions, de leurs structures. Que l'on en juge :

Mutualisation du soutien technique de la flotte au sein de l'Armement des phares et balises :

Que vous renforciez « le dispositif de suivi technique du DCS par la construction d'un réseau technique au service des moyens nautiques de la DAM » et que vous désiriez « rompre l'isolement » des ingénieurs d'armement pourrait être positif, mais les éléments communiqués en préalable nous font penser à une mutualisation dite à « moyens constant », ce qui ne saurait satisfaire la CGT. Dans ce document, aucune étude d'impact n'est présentée aux OS représentatives, ce que nous déplorons. Pour ce qui concerne l'implantation des ingénieurs d'armement, il convient d'être prudent sur les restructurations à venir.

Pour ce qui concerne la réorganisation de la DAM, le rapprochement dans 4 sous-directions nous inquiète. De la même façon, aucune étude d'impact n'est présentée, ce que nous dénonçons là encore. Cette réorganisation a-t-elle pour but d'amener les effectifs à un effectif cible déterminé ? Une chose est sûre, les fonctions support seront mutualisées avec la DG, et nous apprenons que la DAM n'a « plus vocation à terme » d'assurer la gestion des corps et filières maritimes ce qui nous apparaît comme inquiétant.

La déconcentration des missions de centrale vers les DIRM, ou des DIRM vers les DDTM sont à l'ordre du jour. Un travail de répartition des missions avait été initié il y a 5 ou 6 ans et dont les conclusions n'ont jamais été présentées aux Organisations syndicales représentatives. Là encore, vous êtes vous assurés de l'impact de ces déconcentrations vers les agents des structures situées au plus près des usagers ?

La logique de création de pôles mutualisés pourrait répondre à une logique de renforcement des compétences et de création d'expertise dans les différents domaines maritimes.

Est-ce là votre proposition ? De votre propre aveu, « des compétences critiques ne peuvent plus être garanties à l'échelle des bassins et façades » Quel dommage !

Nous pensons que la formation initiale et continue des personnels n'a pas été menée de façon satisfaisante, au vu des enjeux de nos missions.

A la CGT de la mer, nous revendiquons des embauches, plus de formation initiale et continue. Le compagnonnage ne suffit pas !

Enfin, l'expérimentation du « portail des compétences mer », s'inscrit bien dans « la gestion dite par les compétences » dans laquelle l'agent veillera seul à maintenir son employabilité immédiate. La CGT dénonce cet état de fait, et revendique une formation initiale et continue de haut niveau, qualifiante, utile, pour l'agent et l'administration.

À Paris la Défense, le 19 juin 2019

La Délégation SNPAM CGT

Olivier Prévot

Camille Pujol

Direction des affaires maritimes

Réunion intersyndicale DAM du 19 juin 2019



Ordre du jour

- Mutualisation du soutien technique de la flotte au sein de l'APB
- Réorganisation de la Direction des affaires maritimes et transformation (FTAP)
- Pôles de compétences ou d'expertise dans le cadre d'AM2022
- Portail Compétences Mer : lancement d'une expérimentation
- AEM : rapport de la Cour des comptes, DCS en outre-mer, coordination des ULAM



Projet de mutualisation du soutien technique de la flotte au sein de l'APB



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Mutualisation du soutien technique de la flotte au sein de l'APB

Présentation du projet :

- Renforcer le dispositif de suivi technique du DCS par la construction d'un réseau d'expertise technique au service des moyens nautiques de la DAM
- Réorganisation envisagée : transfert de 3 ETP A (IA) et de 1 ETP C (acheteur)
- Objectifs de la réforme :

- favoriser et simplifier l'échange d'informations
- favoriser et simplifier le partage du retour d'expérience
- organiser la suppléance entre ingénieurs durant les absences ou déplacements



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Calendrier prévisionnel : présentation de la réforme en CTM au second semestre 2019 pour une mise en œuvre au second semestre 2020

Réorganisation de la Direction des affaires maritimes et transformation (FTAP)

Réorganisation de la Direction des affaires maritimes et transformation (FTAP)

Contexte et objectifs de la réorganisation

- Instructions relatives à la réforme de l'État
- Application à l'administration maritime :
 - concentrer l'échelon parisien sur le pilotage stratégique
 - poursuivre au besoin la déconcentration des responsabilités de pilotage opérationnel, d'animation voire d'instruction vers les façades et bassins maritimes (DIRM et DM) ou services à compétence nationale
 - conforter l'implantation délocalisée de certains services centraux
 - organiser des pôles mutualisés entre les DIRM



Réorganisation de la Direction des affaires maritimes et transformation (FTAP)

Organisation des services parisiens

- **Quatre sous-directions** rapprochant :
 - les services côtiers
 - surveillance de la navigation, sauvetage, balisage et contrôle des activités
 - les politiques liées aux navires
 - sécurité, sûreté, innovation et transition écologique
 - la gestion et la formation des gens de mer et du SSGM
 - les fonctions ressources contribuant à la modernisation de l'administration maritime
 - compétences métiers, budget, informatique et numérique, qualité, processus

Maintien de la DML et des deux missions (changements à la marge de périmètre). **Mise en œuvre à l'automne 2019.**



Réorganisation de la Direction des affaires maritimes et transformation (FTAP)

Instructions PM (circulaire du 5 juin 2019 relative à la transformation des AC et aux nouvelles méthodes de travail)

→ Déconcentration vers les territoires

- Déconcentration des processus générant plus de 10 décisions individuelles par an (transfert aux DIRM)
- Mutualisation du soutien technique de la flotte
- Instruction des dossiers d'approbation des grands navires de commerce et de pêche au sein des CSN (avec examen en CCS unique)

→ Consolidation des implantations locales et suppression des petites structures

- Maintien des services informatiques de Saint-Malo
- Maintien du GU RIF à Marseille
- Transfert de l'ENSAM au Havre (perspective de rapprochement avec l'ENSM)

Réorganisation de la Direction des affaires maritimes et transformation (FTAP)

Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)

- Sélection par le Comité de pilotage du FTAP, le 6 juin 2019, du **dossier « surveillance de la navigation »**
 - **objectif du projet** : équiper les CROSS d'une intelligence artificielle afin d'élever le niveau de sécurité et de sûreté maritime et recentrer l'intervention humaine au niveau de la levée de doute et de la prise de décision
 - **accompagnement par le FTAP à hauteur d'1 million d'euros**, dans le cadre plus large d'un programme de modernisation informatique des CROSS plus large, financé par le programme 205



Pôles de compétences ou d'expertise dans le cadre d'AM2022



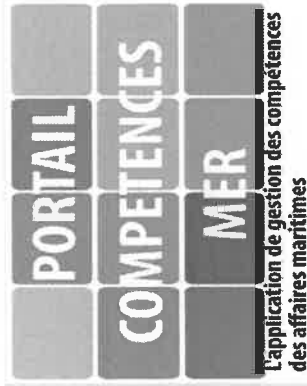
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Pôles de compétences ou d'expertise dans le cadre d'AM2022

- Confirmation du CNSP et du CACEM au CROSS Ete!
 - Ce centre pourrait également devenir le point d'appui pour développer les compétences en matière de ciblage des contrôles (sécurité, droit du travail...)
- Autres compétences critiques qui pourraient faire l'objet de pôles mutualisés :
 - Un centre d'appui aux CROSS, aux services de signalisation maritime et au réseau POLMAR/Terre à Brest
 - Un pôle d'appui à la délivrance des titres professionnels par expérimentation à Bordeaux (offre d'un service de soutien par la DIRM NAMO à la DIRM MEMN) dans l'attente du déploiement total des réformes menées (dématérialisation).



Portail Compétences Mer



Portail Compétences Mer

Rappel des objectifs :

Sécuriser les compétences dans les métiers de l'administration de la mer et du littoral.

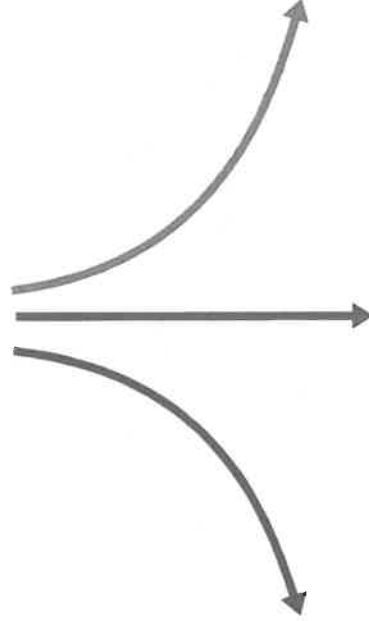
- cartographier dans chaque grand domaine métier les emplois, agents, missions et compétences
- diagnostiquer les faiblesses et identifier les risques
- définir des plans d'action adaptés



Portail Compétences Mer

Rappel des objectifs :

Sécuriser les compétences dans les métiers de l'administration de la mer et du littoral.



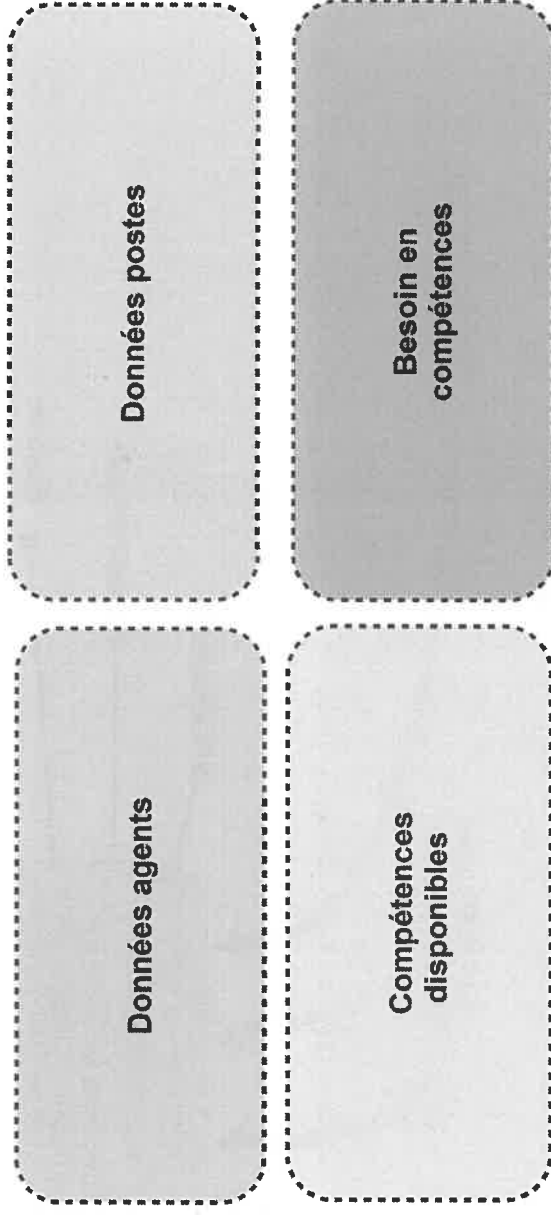
Intérêt pour l'administration :
Avoir une vision globale des compétences et des effectifs sur l'ensemble des métiers maritimes, mieux piloter et actualiser les formations maritimes, établir des plans d'action RH...

Intérêt pour les managers :
professionnaliser le personnel et assurer une meilleure adéquation entre l'agent et son poste (prise en compte du paramètre de la compétence dans la gestion des RH et de l'évolution de carrière (recrutement / mobilité / formation / évaluation)

Intérêt pour les agents :
être moteur dans la gestion de leur carrière et faciliter les passerelles entre métiers

Portail Compétences Mer

Fonctionnement de l'outil :

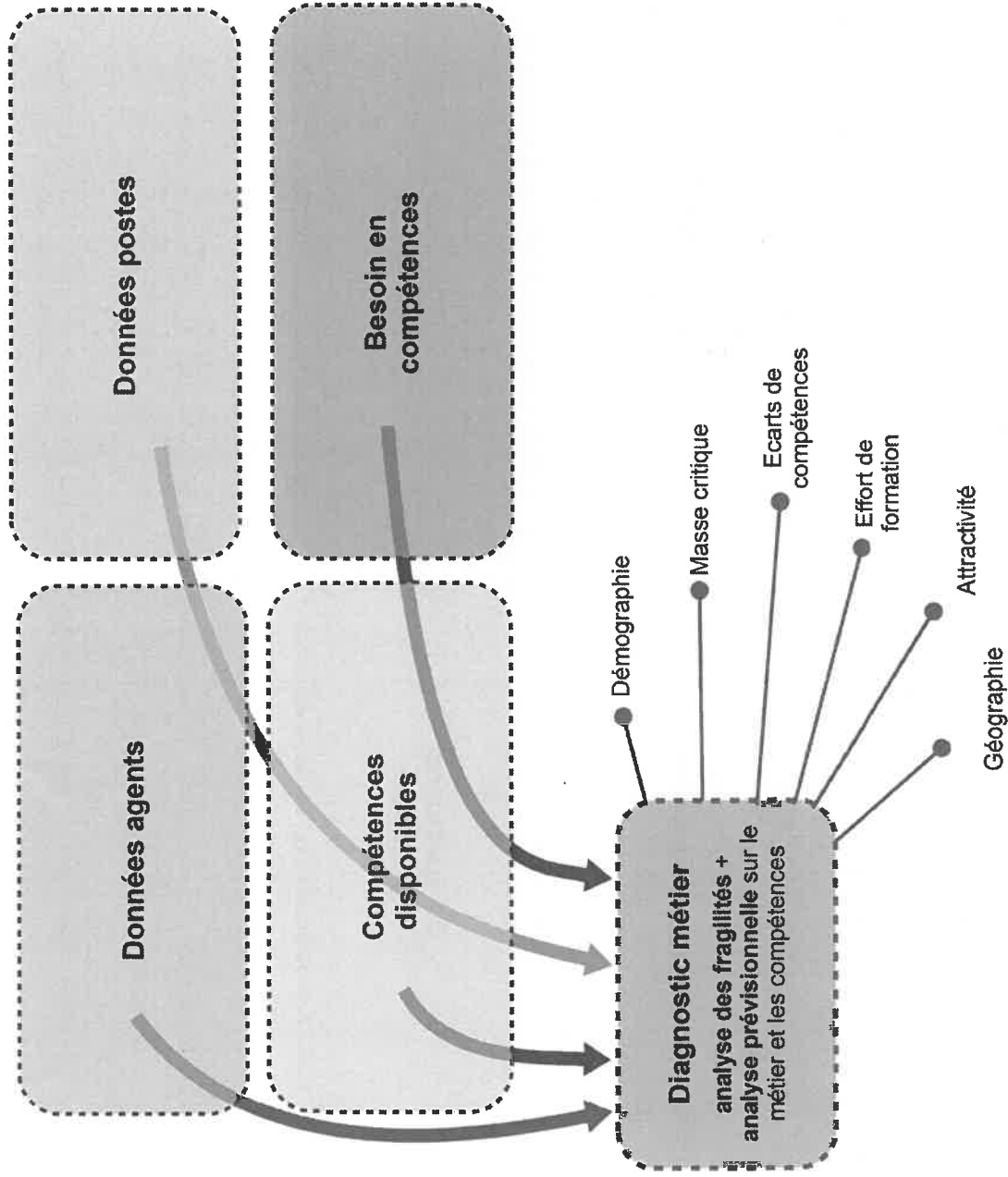


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

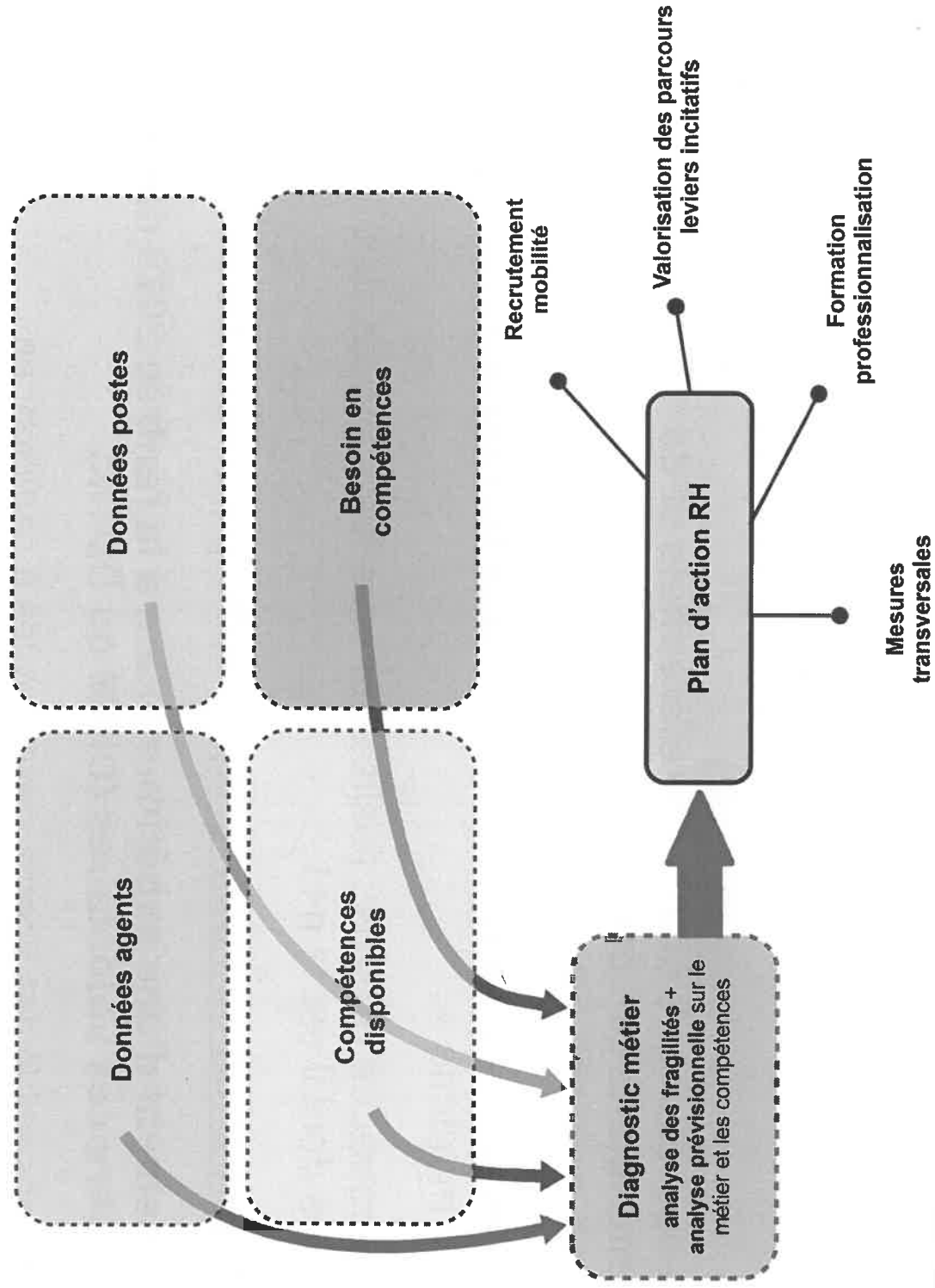
Portail Compétences Mer

Fonctionnement de l'outil :



Portail Compétences Mer

Fonctionnement de l'outil :



Portail Compétences Mer

Fonctionnement de l'outil :

- Un outil structuré autour de **référentiels et de nomenclatures** : domaines-métiers, compétences, emplois-types, services-types...
- Des **espaces agents** : l'utilisateur crée son espace avec son « CV maritime ».
- Des **espaces postes** : l'utilisateur crée les espaces des postes dont il est le n+1.

Démonstration de l'outil : <https://demo-portail-competences-mer.fr/>

- **Lancement d'une expérimentation à la rentrée 2019 dans des services volontaires (DIRM ou DDTM)**

→ L'ensemble des agents seront invités à participer en renseignant leur fiche agent ainsi que les fiches relatives aux postes qu'ils encadrent directement



AEM : rapport de la Cour des comptes, DCS en outre-mer, coordination des ULAM



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Paris, le 15 JUIL. 2019

Direction des affaires maritimes
Sous-direction des activités maritimes
Bureau de la vie des services

Nos réf. : 43/AM1
Affaire suivie par : Constantin de Pontbriand
constantin.de-pontbriand@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 15 99

Relevé de conclusions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 19 juin 2019

NB : ce document synthétise les principaux points et conclusions de la réunion mais n'a pas vocation à en retracer l'intégralité des échanges.

Liste des participants :

- **Organisations syndicales (OS) :** Yann GUIHENEUF (CGT), Michel LELIEVRE (CGT), Olivier PREVOT (CGT), Camille PUJOL (CGT), Christophe BLEYNIE (FO), Gilles FERNANDEZ (FO), Stéphanie FERRARI-PAILLET (FO), Patrick HOUSSAIS (FO), Sélim MENTALECHETA (FO), Pascal BRANTONNE (UNSA), Loïc MOYAU (UNSA), Vincent LEBOEUF (UNSA), Stéphane KERAUDRAN (CFDT), Pierre OUDIN (CFDT), Ludovic PEUCH (CFDT), Maxime CAILLON (FSU), Catherine CHOLTUS (FSU), Françoise IRIARTRE (FSU).
- **Administration :** Thierry COQUIL (DAM), Christophe LENORMAND (DAM), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Marie FEUCHER (DAM/AM3), Constantin DE PONTBRIAND (DAM/AM1).

*
* *

1. Présentation du projet de mutualisation du soutien technique de la flotte :

Le projet de mutualisation du soutien technique de la flotte au sein de l'armement des phares et balises (APB) s'inscrit dans le cadre global de la stratégie de modernisation du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS) et de la modernisation et la densification des moyens de l'APB.

La mutualisation portera sur le transfert de la gestion technique et comptable de l'ensemble des moyens nautiques du DCS à l'APB. Ce projet, qui fait consensus entre les DIRM, devra permettre de rompre l'isolement des ingénieurs d'armement du DCS et de bénéficier d'un réseau d'expertise technique au service de l'ensemble des moyens nautiques de la DAM.

Le soutien technique fonctionnera toujours en circuit court. L'APB organisera ses moyens au mieux pour garantir l'efficacité du soutien technique : la répartition géographique et les périmètres seront redessinés, et les ingénieurs d'armement relevant aujourd'hui de l'APB pourront à l'avenir intervenir sur le soutien des moyens du DCS.

Ce projet est pour la première fois présenté aux organisations syndicales. Certains points restent à finaliser, notamment en ce qui concerne l'accompagnement RH des agents concernés et les cas particuliers dans lesquels les ingénieurs d'armement des DIRM consacrent une partie de leur activité à la gestion des moyens des ULAM. Il sera rappelé à l'acheteur, aujourd'hui en poste à Lorient, que l'accès aux postes relevant de la zone de gouvernance des effectifs (ZGE) de la Bretagne est restreint (postes assortis d'une restriction à la ZGE ou aux services), et que s'il accepte son transfert à l'APB, il perdra le bénéfice de la possibilité d'accès à ces postes réservés.

La DAM est interrogée par les OS sur le transfert des budgets, en particulier sur les dépenses de fonctionnement et d'entretien qui doivent faire l'objet d'une répartition entre les DIRM/DDTM et l'APB. Les immobilisations (moyens nautiques du DCS) ne sont pas transférées.

2. Réorganisation de la DAM :

La DAM, dans sa nouvelle organisation, se concentrera davantage sur le pilotage stratégique des politiques publiques. Le pilotage opérationnel et la mise en œuvre des politiques devront être assurés de manière plus affirmée par les DIRM. La réorganisation de la DAM sera présentée en Comité technique spécial de la DGITM le 9 juillet 2019. La note d'organisation nationale des affaires maritimes a été envoyée aux cabinets.

La DAM annonce par ailleurs la sélection du dossier « surveillance de la navigation » qui sera soutenu dans le cadre du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) à hauteur d'un million d'euros.

3. Démarche de création de pôle nationaux de compétence ou d'expertise :

Dans le cadre du projet AM2022, la DAM poursuit une démarche de polarisation des compétences lorsque c'est pertinent (au niveau national ou des façades maritimes). Le centre national de surveillance des pêches (CNSP) et le centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM), au CROSS Etel, en constituent les premiers exemples. Ces structures sont confirmées dans leur organisation et leur fonctionnement.

Des créations de nouveaux pôles sont envisagées : point d'appui en matière de ciblage des contrôles à Etel, centres d'appui aux CROSS, aux services de signalisation maritime et au réseau POLMAR/Terre à Brest, pôle d'appui à la délivrance des titres professionnels...

Au regard des difficultés de gestion RH au sein des lycées professionnels maritimes (LPM), il pourrait par ailleurs être envisagé, pour pallier les difficultés auxquelles ils sont confrontés, de créer un pôle de gestion RH pour l'ensemble des LPM.

4. Portail compétences :

Dans le cadre de sa démarche de sécurisation des compétences, la DAM développe un système d'information spécifique aux métiers de l'administration chargée de la mer qui aura vocation à devenir un outil de pilotage des ressources humaines, notamment sur les aspects des recrutements,

des mobilités et des formations. Les principes de fonctionnement de ce système en cours de développement et l'interface d'utilisation sont présentés en séance.

Une expérimentation sera lancée dans des services volontaires à la rentrée 2019. A l'issue de l'expérimentation, un bilan des conclusions tirées ainsi que des propositions d'actions seront présentés lors d'une prochaine réunion intersyndicale.

En réponse aux questions des OS, la DAM rappelle que la première expérimentation a permis de faire un diagnostic sur 3 métiers et d'établir un plan d'action partagé avec la DRH. La DAM adressera le diagnostic aux représentants syndicaux.

5. Points divers :

Dans le cadre de la réforme de l'État (circulaires des 5 et 12 juin 2019, respectivement relatives à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail et à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État), les structures de petite taille (établissements publics et services à compétence nationale de moins de 100 ETP) seront ciblées pour être réformées. Pour l'ENSAM qui figure dans la liste de ces structures, le rapprochement avec l'ENSM sera réaffirmé. Le BEA Mer est également concerné. Des pistes devront être étudiées pour conserver son indépendance vis-à-vis des autres BEA.

Sur le remplacement des moyens hauturiers du DCS, il est indiqué par la DAM que l'OSIRIS II est arrivé à la Réunion et devrait être mis en service à l'automne 2019. Concernant le PAM Méditerranée, cinq expressions d'intérêt ont été manifestées suite à un appel à candidatures. Une procédure négociée devra suivre. L'appel d'offre a été envoyé, avec pour objectif une notification du marché en fin d'année 2019. La construction devra être terminée à la fin de l'année 2021. Pour l'IRIS, l'objectif demeure celui de l'année 2021 pour un mouvement. Les questions relatives aux études d'impact seront traitées en comités techniques.

Parmi les autres points d'actualité sont notamment évoqués par la DAM le vote de la loi d'orientation sur les mobilités, les négociations internationales à l'OMI sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre (réduction de la vitesse des navires), la réforme des retraites, l'action de l'État en mer, l'organisation de deux CIMER par an, l'accident de la SNSM et la question de la prise en charge indemnitaire des familles des victimes, la réorganisation de l'État et le séminaire national sur l'avenir des lycées maritimes du 28 mars 2019.

Les OS expriment par ailleurs leurs doutes, inquiétudes ou interrogations sur différents sujets : organisation de la lutte contre l'immigration clandestine (LIC) à Mayotte, situation à Saint-Pierre-et-Miquelon, chantier DCS et organisation des équipages, effectifs, réforme de l'inspection de la sécurité des navires...

6. Points à traiter ultérieurement :

Seront notamment inscrits à l'ordre du jour des prochaines réunions intersyndicales l'avancement du chantier DCS, la réforme de l'inspection de la sécurité des navires et le ciblage des contrôles.

*
* *

La prochaine réunion intersyndicale est prévue le 17 septembre 2019.

